

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

## Séance du 3 novembre 2010

**OBJET**  
**de la Délibération**

\*\*\*\*\*

**TRAVAUX DE  
REMISE A NIVEAU  
DES OUVRAGES  
D'EAU POTABLE  
AVENANT AU  
MARCHE DE  
TRAVAUX**

Date de convocation du Conseil Municipal

28 octobre 2010

Date d'affichage : 28 octobre 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : M. BONHOURE

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, MM. LE COUVIOUR, MARCHAND, Mme LE PAVEC, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL M. LE BARON, Mme LE DOARE, M. BONHOURE, Mmes PIERRE, LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, PERESSE, DERRIEN, Mme GUEGAN, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. LE DORZE à M. PARMENTIER  
Mme DONATO-LEHUEDE à Mme PEDRONO  
Melle ORINEL à Mme GOUTTEQUILLET

Absente excusée

Mme DORE-LUCAS

# TRAVAUX DE REMISE A NIVEAU DES OUVRAGES D'EAU POTABLE AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX

## *Rapport de Daniel LE COUVIOUR*

Le conseil municipal, lors de sa séance du 5 novembre 2008, a autorisé le Maire à signer le marché d'un montant de 870 821.95 € TTC à intervenir avec l'entreprise TSM pour les travaux de remise à niveau des ouvrages d'eau potable – lot 1.

Les travaux ont débuté le 10 décembre 2008.

Au cours de l'exécution des travaux, certains aménagements ont été revus pour répondre à des contraintes ponctuelles ou pour améliorer l'exploitation.

Les modifications portent :

Usine de Trévelin

- Le démontage par burinage du joint en mortier de calage et le renouvellement des boulonneries de la cornière des planchers filtrants: ces travaux se sont avérés nécessaires suite au constat de l'ancrage des planchers au génie civil.
- La suppression d'une cheminée d'aération.
- La suppression de la prestation de désinfection du réservoir qui a été assurée par l'exploitant.
- La suppression de la prestation relative à la mise en place d'une ligne de vie sur la toiture terrasse, les modalités d'accès et d'exploitation ayant été modifiées.

Usine de la Pierre Fendue

- Le démontage par burinage du joint en mortier de calage: ces travaux se sont avérés nécessaires suite au constat de l'ancrage des planchers au génie civil.
- La suppression de deux cheminées d'aération..
- La suppression de la prestation de désinfection des bâches d'eau traitée qui a été assurée par l'exploitant.
- La suppression de la prestation relative à la mise en place d'un capot de regard de comptage qui a été menée par une autre opération.

Réservoir sur tour de Kerjalotte

- La mise en place de garde corps en sortie d'échelle des paliers de la tour: cette prestation permet d'optimiser les conditions de sécurité autour des échelles.
- Le renouvellement du capot d'accès au dôme permettant d'optimiser ses conditions d'accès.
- La suppression de la prestation relative à la mise en place d'un garde corps au niveau du palier de la cuve: de légères modifications du dispositif en place ont permis la mise aux normes du système anti-chute.
- La suppression de la moitié du nombre des châssis sous cuve, les châssis laissés en place présentent un état très correct.
- La suppression de la prestation de désinfection des bâches d'eau traitée assurée par l'exploitant.

Réservoirs du Rongoët

- La rehausse des garde corps au niveau des chéneaux des dômes des réservoirs et de la toiture terrasse du local technique qui conforte la hauteur des garde corps.

Usine du Déversoir

- Le remplacement de la gouttière de la partie la plus ancienne du bâtiment d'exploitation qui présentait un état de vétusté avancé.

La modification des travaux précités entraîne une augmentation de la masse des travaux de 5.121 € HT soit 6.124,71 € TTC et la passation d'un avenant avec la société TSM.

Le nouveau montant du marché est de 733.233 € HT – 876.946,66 € TTC soit une augmentation de 0.70%

**Nous vous proposons :**

- D'accepter l'avenant à intervenir avec l'entreprise TSM et d'autoriser le Maire à le signer.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Fait à Pontivy, le 4 novembre 2010**

**LE MAIRE  
Jean-Pierre LE ROCH**